

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



EXERCICE 2016



Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265 modifié par le décret n°2015-1827 du 30/12/15.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Sommaire :

I. Contexte	3
A. Présentation de l'établissement :	3
B. Compétences :	4
II. Indicateurs techniques	5
A. Collecte	5
1. Collecte des OMR	5
2. Collecte sélective	5
3. Collecte en déchetterie.....	6
4. Transfert et transport des OMR :	9
B. Traitement	9
1. Le traitement des OMR :	9
2. Collecte sélective :	10
3. Les déchets collectés en déchetterie :	11
4. Installations de traitement des déchets sur le territoire :	12
C. Moyens humains / Moyens Techniques	12
III. Indicateurs financiers	13
IV. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine.	16
A. Actions de prévention :	16
B. Action de communication et de sensibilisation	16
V. Bilan :	17

I. Contexte

A. Présentation de l'établissement :

Historique :

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) des Monts du Forez est implanté sur un plateau granitique au Nord de la Haute-Loire.

Le Syndicat a peu fonctionné de sa création jusqu'aux années 80. Secteur rural profond, les administrés n'éprouvaient pas le besoin de faire collecter leurs déchets et utilisaient les décharges sauvages ou tolérées existantes.

Avec la prise de conscience du potentiel touristique et l'entretien du paysage, l'évolution de la législation, la fermeture des décharges sauvages, l'augmentation de la quantité des déchets ménagers, le syndicat a vu son nombre d'adhérents s'accroître jusqu'à 53 communes en 1995. Des tournées de collecte d'OM supplémentaires ont été mises en place.

Par la suite, la création de la Communauté de Communes de Loudes puis de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ont conduit à la baisse du nombre d'adhérents au Syndicat (perte du canton de Loudes et de Polignac).

Avec la mise en place de la collecte sélective et le déploiement d'un réseau de déchetteries, le Syndicat a diversifié son activité et offert ainsi plus de services à ses usagers pour plus de respect de l'environnement.

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Situation départementale des communes collectées et traitées
par le SICTOM des Monts du Forez en 2016

Liste des communes desservies :

41 communes du département de la Haute-Loire qui sont :Allègre, Beaune sur Arzon, Bellevue la Montagne, Berbezt, Blanzac, Boisset, Bonneval, Borne, Céaux d'Allègre, Chomelix, Cistrières, Collat, Connangles, Craponne sur Arzon, Félines, Fix St Geneys, Jax, Jullianges, La Chaise-Dieu, La Chapelle Bertin, La Chapelle Geneste, Laval sur Doulon, Lissac, Malvières, Monlet, Montclard, St André de Chalencon, Ste Eugénie de Villeneuve, St Geneys près St Paulien, St Georges Lagricol, St Jean d'Aubrigoux, St Julien d'Ance, St Pal de Chalencon, St-Pal de Senouire, St Paulien, St Préjet Armandon, St Victor sur Arlanc, Sembadel, Tiranges, Varennes St Honorat, Vernassal.

La population du territoire :

Population: 15 946 habitants (chiffres INSEE 2016) en résidence principale et plus de 20 000 avec les résidences secondaires.

La population municipale correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La population totale : Elle comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur cette année (population de l'année N-3, pop 2015 = pop légale 2010).

Année	Population municipale	Population totale	Population DGF
2010	15 527	16 005	19 372
2011	15 551	16 017	19 442
2012	15 678	16 119	19 521
2013	15 717	16 139	19 664
2014	15 722	16 139	19 652
2015	15 658	16 073	19 608
2016	15 532	15 946	19 388

B. Compétences :

Compétences	Compétences exercées	Compétence transférée	Nom de l'établissement exerçant la compétence en cas de transfert de compétence
Collecte OMR	X		
Collecte sélective	X		
Déchèterie	X		
Traitement	X		

II. Indicateurs techniques

A. Collecte

1. Collecte des OMR



OMR : Ordures ménagères résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.

Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs gris/vert à des points de regroupement.

Modalités de collecte :

Secteur	Fréquence de collecte	Mode de collecte
Bourgs importants et chefs-lieux de canton : Craponne-sur-Arzon, Allègre, St Paulien, La Chaise-Dieu et St Pal de Chalencon	2 fois par semaine	poubelle ou point de regroupement
Autres bourgs ou villages importants	1 fois par semaine	point de regroupement
Villages et petits bourgs	1 fois tous les 15 jours en moyenne sauf l'été une fois par semaine	point de regroupement

Les camions de collecte ont parcouru 80 337 km (soit 316 km en moyenne par jour) pour une consommation de 41 542 litres de gasoil (soit 163.55 litres par jour).

Quantité collectée :

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMR	4 493	4 431	4 422	4 347	4 276	4 253	4 184
Indice de réduction	100	98.62	98.42	96.75	95.17	94.66	93.00

2. Collecte sélective



Déchets collectés sélectivement en apport volontaire :

- Verre
- journaux/magazines
- emballages

Emballages : Par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur

manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).

⇒ Papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)

Fréquence de collecte :

Type de déchets collectés sélectivement	Pourcentage de la population collectée en porte-à-porte	fréquence de collecte	Pourcentage de la population collectée en Points d'apport volontaire	fréquence de collecte
Verre	0	0	100	selon besoin
Emballages	0	0	100	selon besoin
Journaux/magazines	0	0	100	selon besoin

Nombre de points d'apport volontaire :

Chaque commune adhérente possède au moins un point d'apport volontaire ou écopoint (3 colonnes : Journaux magazines, emballages et verre). Selon la population et le rendement de ces écopoints, des colonnes de 2 ou 4 m³ y sont installées. Certaines communes possèdent 2 à 3 écopoints (avec les déchetteries).

Verre : 100 colonnes (159 hab/point)
 Emballages : 82 colonnes (194 hab/point)
 Journaux : 82 colonnes (194 hab/point)

Les points d'apports volontaires sont répartis sur le territoire en fonction de la densité de la population et de critères techniques (bruits, circulation...) liés à la collecte des conteneurs. Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous contactez-nous ou contactez votre mairie.

Tonnages collectés :

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	440.06	493.10	516.80	471.69	457.31	473.90	461.08
Emballages	72.72	74.66	84.80	77.56	81.84	94.34	120.34
Journaux/magazines	314.80	314.60	321.44	307.66	320.70	303.22	281.92
Total	827.58	882.36	923.04	856.91	859.85	871.46	863.34

▣ Le pourcentage de détournement de déchets du flux des OMR grâce aux écopoints s'élève à 20.63 % en 2016 contre 20.49 % en 2015.

▣ La collecte des emballages a augmenté de 27.56 % en 2016 et celle des journaux magazines à diminuer de 7 %.

Le SICTOM réalise en régie chaque semaine la collecte des conteneurs des journaux magazines et celui des emballages. Le conteneur verre est collecté indépendamment par la société SOLOVER basée à St Romain le Puy (42).

3. Collecte en déchetterie

Les déchetteries sont des points d'apports volontaires gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels » tels que les encombrants, les gravats, le bois, les déchets dangereux...

Le nombre de déchetteries sur le territoire de la collectivité est de 5.

Horaires d'ouverture des déchetteries :

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03 - **ETE et HIVER** : toute l'année
 Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées.

DECHETTERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		14h – 17h		9h – 12h
CRAPONNE/ARZON	<u>14h – 18h</u> 14h – 17h	9h – 12h	<u>14h – 18h</u> 14h – 17h	14h – 17h
LA CHAISE DIEU			9h – 12h	14h-16h le dernier samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et aout
ST PAL DE CHALENCON			14h – 17h	14h-16h le 1er samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et aout
ST PAULIEN	9h – 12h	<u>14h – 17h</u> <u>Nouveauté</u> <u>2015</u>		9h – 12h

Depuis 2015, nouveaux horaires pour offrir un meilleur service aux usagers tout en permettant un roulement des employés entre les 5 sites.

Les conditions d'accès aux déchetteries sont les suivantes :

- La domiciliation en résidence principale, secondaire ou pour une activité professionnelle sur le territoire du SICTOM des Monts du Forez, et l'assujettissement à la redevance pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés donnent droit à un dépôt par semaine correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg.

- Dans le cas d'un volume supérieur, une redevance supplémentaire est demandée suivant la nature des dépôts.

- Pour des non recyclables 20,00 €TTC le m³
- Pour des déchets verts 15,00 €TTC le m³
- Pour du bois 15,00 €TTC le m³

- Le droit d'entrée des personnes des communes non adhérentes au SICTOM est de 6,50€TTC par accès auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.

Les types de déchets acceptés en déchetterie :

Nom de la déchetterie	Gravats *	Plastiques durs	Encombrants	Mobilier	Métaux - Ferrailles	Cartons	Huile		Textiles	Bois	Déchets verts	Pneumatiques	Non Spéciaux	Déchets Ménagers Spéciaux					
							Moteur	Alimentaire						DEEE	Batteries - piles	Lampes	Amiante	DASRI	Autres...
Craponne/Arzon	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	Voir réseaux professionnels		X	X	X	Voir réseaux professionnels	Voir réseaux professionnels	X
Allègre	X		X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X
St Paulien	X		X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X
La Chaise Dieu	X		X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X
St Pal de Chalencon	X		X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X

Gravats : Déchets de construction et de démolition, béton, brique (selon les conditions fixées par les communes gérant les installations de stockage : pour Allègre, uniquement pour ses habitants ; St Pal : pour les habitants et les entreprises des communes de St-Pal de Chalencon, Tiranges et Boisset uniquement ; Pour Craponne, St-Paulien et la Chaise Dieu, uniquement pour les particuliers)

Non recyclables : Encombrants ménagers divers ne rentrant pas actuellement dans une filière de valorisation (textile souillé, plastiques,...)

Mobilier : canapés, lits, meubles, matelas, salons de jardin,...

Métaux Ferrailles : Déchets de métaux ferreux, d'emballages métalliques...

Cartons : Déchets de papiers et cartons

Huiles : Huiles usagées, filtres à huile...

Textiles : Déchets textiles

Bois : Déchets de bois (palette, planches,...)

Déchets verts : Déchets de jardin, de taille...

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage – Collecte dans réseaux professionnels.

Autres déchets non spéciaux : Autres déchets n'entrant pas dans la catégorie des déchets spéciaux (déchets spéciaux = déchets dangereux des ménages).

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (Réfrigérateurs, portables, sèche-cheveux, lampes basse consommation...).

Batterie - pile : Batteries et piles hors d'usage.

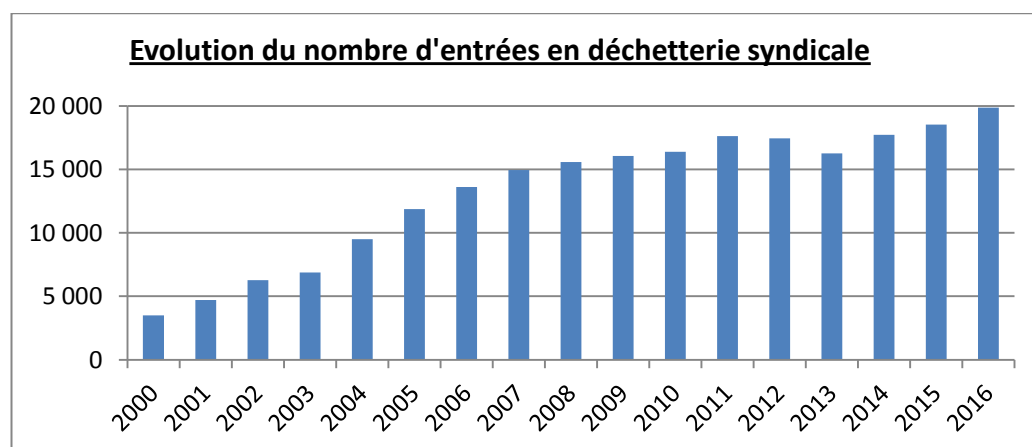
Amiante : Déchets contenant de l'amiante liée - Collecte dans réseaux professionnels.

DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux (piquants, coupants).- Collecte dans réseaux professionnels.

Autres : Déchets de peinture, phytosanitaires, solvants usés...

Fréquentation des déchetteries :

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Craponne	3492	3802	4196	4347	4460	4 904	5 749	6 379	6 770	6 464	6808	7 009	6886	6506	7374	7 675	8 502
Allègre	-	915	2086	2543	2210	2 265	2 515	2 414	2 191	2 527	2646	3 129	2824	2561	2854	2 935	2 936
St-Paulien	-	-	-	-	1785	2 357	2 832	3 485	3 896	4 173	4126	4 525	4685	4388	4534	4 853	5 116
La Chaise Dieu	-	-	-	-	664	1 377	1 420	1 524	1 518	1 603	1565	1 565	1588	1572	1682	1 617	1 917
St-Pal en Chalencon	-	-	-	-	386	974	1 107	1 143	1 193	1 279	1248	1 394	1461	1229	1277	1 439	1 381
TOTAL	3 492	4 717	6 282	6 890	9 505	11 877	13 623	14 945	15 568	16 046	16393	17 622	17444	16256	17721	18519	19852



% des professionnels dans les entrées :

**1 517 entrées
soit 9.33 %**

Augmentation de la fréquentation en déchetteries : +7.2 % en 2016 (+4,5 % en 2015, + 9 % en 2014, - 6,8 % en 2013). La déchetterie de St-Pal de Chalencon est restée fermée 3 mois en fin d'année.

Quantités collectées en déchetterie :

Quantités collectées (t)	2010 (t)	2011 (t)	2012 (t)	2013 (t)	2014 (t)	2015 (t)	2016 (t)
Gravats		19,00	45,52	84.37	127.98	119.82	225.65
Non recyclables	455,62	475,65	491,76	462.33	526.28	522.44	551.76
Plastiques durs				5.20	10.82	1.64	
Métaux-Ferrailles	325,60	339,47	311,14	268.14	192.48	200.42	215.48
DEEE					105.21	121.26	129.32
Cartons	198,38	183,08	174,82	180.44	170.08	189.30	187.68
Huiles moteurs	6,79	5,94	4.24	3.68	6.10	7.11	6.57
Huiles alimentaires	0,00	0,00	0,00	0.22	0.23	0.00	0.24
Textiles	13,62	16,74	34.31	38.80	44.10	43.774	50.601
Pneus							1.80
Bois	228,48	263,18	263,52	289.70	357.64	360.74	386.24
Déchets verts	438,00	293,23	351,89	315.64	342.78	293.55	427.84
Batterie	5,08	2,00	0,36	2.62	3.42	1.472	1.563
Piles	0,30	2,53	0,56	1.91	1.72	2.445	1.36
Lampes	0,15	0,00	0,00	0.13	0.46	0.27	0.225
Autres Déchets Dangereux	6,34	7,14	10,70	4.76	10.20	12.40	6.2164
Total	1 678.35	1 607.97	1 688.82	1 657.94	1 899.50	1 876.64	2 192.55

4. Transfert et transport des OMR :

Les opérations de transfert des déchets collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire du centre de transfert suivant :

- Les OMR sont expédiées en régie quotidiennement depuis le quai de transfert de Craponne/Arzon où elles sont regroupées dans des caissons de 30 m3 afin de limiter les coûts de transport vers le centre de traitement.

B. Traitement

1. Le traitement des OMR :

Les OMR peuvent être traitées en usine d'incinération pour valorisation énergétique ou non, en installation de tri-compostage pour séparer la fraction valorisable des OMR ou en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage.

En 2016, la prestation de traitement a été réalisée en totalité par ALTRIOM (43) dans leur unité de tri mécano biologique avec production de compost et de CSR pour les cimenteries. Cette installation a une capacité de traitement annuel de 40 000 tonnes. Les transferts sont réalisés en régie.

Type de déchets	Quantités (t)	Installations de traitement				
		Type d'installation	Commune	Dprt	Gestionnaire	Capacité de traitement annuelle
OMR	4 184.38	TMB	POLIGNAC	43	ALTRIOM	40 000

2. Collecte sélective :

En centre de tri sont transférés les déchets provenant de la collecte sélective des emballages. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteille et flacon en plastique
- Brique alimentaire
- Aluminium
- Acier
- Carton/Papier
- Journaux/magazines
- Verre
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective)



Les tonnages collectés par le syndicat (402.26 tonnes en 2016) sont amenés chez notre prestataire de tri, la société SRVV de Polignac (43 000).

Le verre collecté est repris par un verrier. Il sera broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	440,06	493,10	516,80	471.69	457.31	473.90	461.08
Emballages	72,72	74,66	84,80	77.56	81.84	94.34	120.34
Journaux/magazines	314,80	314,60	321,44	307.66	320.70	303.22	281.92
Total	827.58	882.36	923.04	856.91	859.85	871.46	863.34

Déchets sortants (t) (expéditions)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Repreneur	Localisation
Emballage Plastique	43,19	38.90	36.34	37.70	23.60	27.05	VALORPLAST	
Brique	0,81	4.75	0.81	10.99	7.39	9.123	LUCART	Paris
Aluminium	0,06	0.29	0.39	0.80	0.61	0.568	Regeal Affimet	Compiègne
Acier	15,87	14.00	21.14	15.64	12.54	16.414	Arcelor Mital	Plaine St Denis
Carton/papier	8,20	38.97	25.28	49.66	26.80	25.52	Giroux	Olliergues
Gros de magasin	71.25	53.85	52.00	42.06	28.87	29.941	SRVV	Polignac
Journaux/Magazines	231.95	200.54	207.51	227.48	228.76	202.73	SRVV	Polignac
Refus	38,99	23.24	28.49	34.94	30.53	54.33	ALTRIOM	Polignac
Autres collectes sélectives	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Repreneur	Localisation
Verre	493.10	516.80	471.69	457.31	473.90	461.08	ST GOBAIN	St Romain le Puy

3. Les déchets collectés en déchetterie :

Modalités de transport : En régie ou en prestation pour les encombrants et la ferraille.

type de déchets		Tonnage 2016	Traitement	Repreneur	Localisation
Déchets non dangereux	Gravats	225.65	stockage pour inerte	ISDI	ALLEGRE ET ST PAL DE CHALENCON OU SRVV
	Plastiques durs	0	Valorisation matière		
	Non recyclables	551.76	Stockage	SRVV	POLIGNAC
	Métaux Ferrailles	215.48	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Cartons	187.68	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Huiles moteurs	6.57	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
	Huiles alimentaires	0.24	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
	Textiles	50.601	Valorisation matière	Relais 48	
	Bois	386.24	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Déchets verts	427.84	Valorisation organique	SICTOM ou SRVV	ALLEGRE ou POLIGNAC
	Pneumatiques	1.800	Valorisation énergétique	ALLIAPUR	
	Autres déchets non dangereux	NON			
Déchets dangereux	DEEE	129.322	Valorisation matière	OCAD3E	
	Batterie	1.563	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
	Piles	1.36	Valorisation matière	COREPILE	
	Amiante	NON			
	Lampes	0.225	Valorisation matière	RECYLUM	
	DASRI	NON			
	Autres Déchets Dangereux	6.2164	Incinération	ECODDS ET SARPI	LA TALAUDIERE

4. Installations de traitement des déchets sur le territoire :

L'ancien centre d'enfouissement technique d'Allègre :

Jusqu'au mois de juillet 2007, les OM collectées ont été broyées à l'unité de traitement située au lieu dit « le Chier » sur la commune d'Allègre. A la sortie du broyeur, les déchets traités étaient emportés par le godet d'un chargeur à chenille ou dans une remorque tirée par un tracteur et épandus en couches successives sur l'aire de stockage prévue à cet effet (une fermentation aérobie rapide est ainsi obtenue).

Le site a été utilisé comme décharge depuis 1965 d'abord par la commune d'Allègre puis par le SICTOM des Monts du Forez. L'exploitation commerciale du SICTOM a été autorisée sous la condition d'un traitement préalable des OM par un Arrêté préfectoral du 17/07/80 substitué par l'Arrêté du 21/12/2000

Le site anciennement exploité a une superficie de 3 ha 66 a 13 ca. Une clôture de 2 m de hauteur est installée tout autour du site et un réseau de vidéo surveillance est disposé sur les emplacements sensibles du site. Les anciens casiers étaient totalement recouverts depuis la fin de l'exploitation par du remblai. Il n'existe donc plus d'envols liés au traitement.

Les eaux pluviales sont écartées de la zone de dépôt par un réseau de fossé ceinturant le site. Les eaux usées et les lixiviats sont collectés par des tranchées drainantes qui encerclent la partie basse des casiers et sont stockés dans 2 fosses étanches. Un prestataire collecteur dirige ensuite ces effluents à la station d'épuration de Chadrac où ils sont traités.

Malgré la fin de l'exploitation, le SICTOM des Monts du Forez a en charge son suivi, son entretien et le traitement des lixiviats jusqu'à 30 ans après comme le prévoit l'arrêté Préfectoral du 21/12/2007 fixant les modalités et les suivis après la fermeture du site.

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés entre août 2011 et septembre 2014. Ils ont consisté en : une couverture argileuse et un engazonnement des anciens casiers, un enrochement pour assurer la stabilité d'un talus, la prolongation de la tranchée drainante et l'évacuation des eaux superficielles, le démantèlement du broyeur, la réalisation d'une plate-forme pour l'écartement des eaux de ruissellement, la réfection des installations électriques...

C. Moyens humains / Moyens Techniques

Emploi : 16 personnes (10 permanents, 6 temps partiels, occasionnels ou contractuels) au 31/12/2016

Matériel :

- ▶ 5 camions bennes OM (dont deux de rechange),
- ▶ 1 camion polybenne 6X2 équipé d'une grue, 1 camion polybenne et une remorque + un parc de 39 bennes 30 m3,
- ▶ 2 véhicules utilitaires Peugeot Partner,
- ▶ 1 tracteur agricole, 1 petit tracteur polyvalent,
- ▶ 1 chariot élévateur,
- ▶ 1 mini pelle.

Immobiliers :

- ▶ Pôle administratif : des bureaux en location situés au 2^{ème} étage de la Mairie de Craponne-sur-Arzon
- ▶ Ancien centre d'enfouissement situé sur la commune d'Allègre équipé d'une ancienne unité de broyage des OM, de locaux d'entretien pour les véhicules, d'un pont à bascule et d'un ancien quai de transfert des OM provisoire transformé en plate-forme de compostage.
- ▶ Déchetterie de Craponne-sur-Arzon + 1 hangar équipé d'une presse à carton + quai de transfert (dont 1 garage, 1 aire de lavage, 1 abri remorque et 1 poste de transfert) + pont à bascule.
- ▶ Déchetterie d'Allègre sur le site du CET
- ▶ Déchetterie de St-Paulien sur la ZA de Nolhac
- ▶ Déchetterie de La Chaise Dieu vers le stade
- ▶ Déchetterie de Saint-Pal de Chalencon au village de Trespeyres
- ▶ Local technique à Craponne-sur-Arzon pour dépôt de matériel et garage de véhicules

III. Indicateurs financiers

Le service du SICTOM fonctionne grâce au recouvrement de la redevance (REOM) suivant la comptabilité M4. La redevance doit couvrir intégralement le montant des dépenses.

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de redevances	10 174	10 215	10 213	10 298	10 342	10 411	10 441	10 422	10 493	10 609	10 552	10 636	10 579
Nombre de communes adhérentes	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41

Principaux Tarifs pour l'année 2016 :

Résidence principale ou secondaire	149.00 €TTC
Activité professionnelle	149.00 €TTC
Personne seule + 60 ans en résidence principale	126.00 €TTC
Location du premier conteneur	149.00 €TTC
Location à partir du second conteneur	106.00 €TTC
Gîtes, caravanes, autres	101.00 €TTC
1 chambre d'hôtes	49.00 €TTC
2 chambres d'hôtes	101.00 €TTC
3 chambres d'hôtes et plus	149.00 €TTC

Le SICTOM des Monts du Forez étant assujéti à la TVA, un taux de 10 % est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2014.

► FONCTIONNEMENT

	Recettes totales	Quelques postes			Excédent de clôture	Dépenses totales	Quelques postes		
		Redevances perçues et prestations	Contrib. communes	Rembt salaires			Frais de Personnel	Personnel extérieur	Intérêts des Emprunts
2016	2 643 581	1 569 852	8 036	38 017	997 486	1 646 095	438 348	9 183	17 376
2015	2 592 881	1 579 983	8 069	45 639	996 942	1 595 938	440 988	14 204	19 748
2014	2 632 656	1 596 181	8 069	13 666	907 323	1 725 333	429 663	21 735	22 012
2013	2 764 705	1 555 438	8 060	4 079	986 752	1 555 774	455 177	16 442	24 175
2012	2 587 193	1 569 244	8 038	12 495	1 122 125	1 465 068	449 069	14 751	26 192
2011	2 314 772	1 473 854	8 008	16 766	965 231	1 349 540	410 619	13 262	19 364
2010	2 205 821	1 451 605	8 002	30 965	780 404	1 425 416	419 409	12 969	20 988

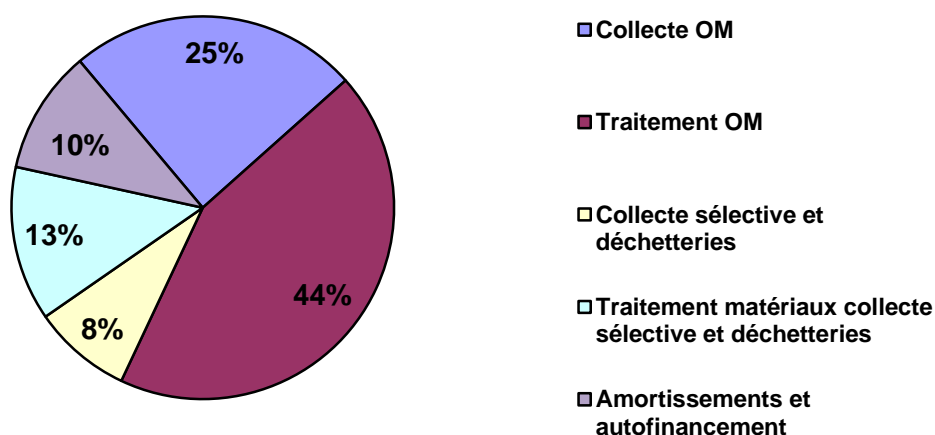
Principaux fournisseurs de prestations de services 2016 :

Traitement OMR	ALTRIOM Polignac	529 936.63 €HT
Collecte et traitement écopoints,		
Traitement matériaux déchetteries	SRVV - Polignac	156 252.14 €HT
Traitement lixiviats	Suez – Chadrac	21 802.49 €HT
Collecte verre ménager	SOLOVER – St-Romain-le-Puy	16 976.83 €HT
Collecte lixiviats	SAVAC– Cournon	8 530.50 €HT

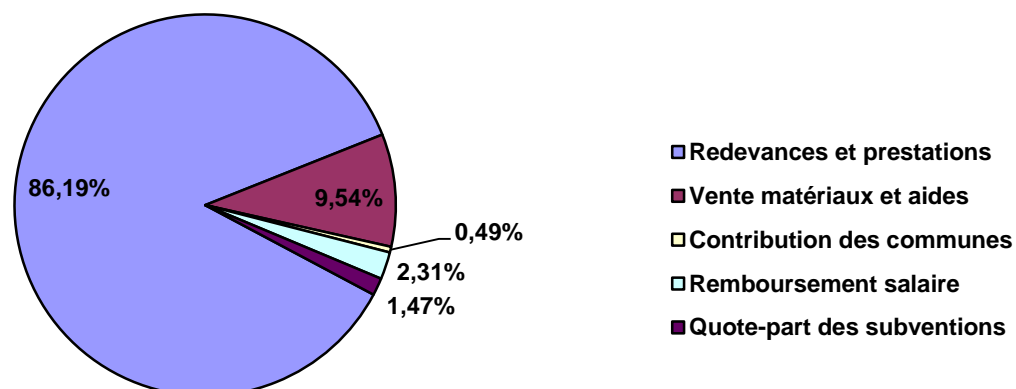
Principales Recettes 2016 :

Redevances	1 405 962.77 €HT
Eco emballages Aides	78 783.82 €HT
Rachat matériaux écopoint (SRVV, Eco folio; Valorplast,...)	30 141.88 €HT
Rachat matériaux déchetteries (SRVV, Chimirec, Ecotlc, OCAD3E)	34 952.29 €HT
St Gobain Reprise verre	13 149.23 €HT

Répartition des dépenses de fonctionnement 2016



Répartition des recettes de fonctionnement 2016



Répartition des dépenses par service (avec service commun réparti) :

SERVICES	PART	COUT PAR HABITANT (pour 16 073 hab)	COUT PAR TONNE <u>Hors investissement</u>		PRIX DE REVIENT PAR TONNE (aides et ventes déduites) <u>hors investissement</u>	
OMR	Collecte OM (4 184.38 tonnes)	24.53%	25.12 €	96.49 €	267.95 €	
	Traitement OM (4 184.38 tonnes)	41.11%	42.11 €	161.74 €		
	Suivi ancien CET	2.47%	2.53 €	9.72 €		
COLLECTE SELECTIVE	Collecte verre (461.08 tonnes)	1.19%	1,22 €	42.53 €	Moyenne 134.41 €	- 6.99 €
	Collecte écopoint hors verre (402.26 tonnes)	3.31%	3.39 €	135.53 €		
	Traitement écopoint (402.26 tonnes)	2,55%	2,61 €	104.40 €		
DECHETTERIES	Collecte déchetteries (2 192.55 tonnes)	3,96%	3,95 €	28.97 €	107.93 €	91.99 €
	Traitement déchetteries (2 192.55 tonnes)	10.52%	10.77 €	78.96 €		
Amortissements	10.46%	10.71 €				
TOTAL fonctionnement	100,00%	102.41 €				
Investissements 2016		40.81 €				
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		143.22 €				

📄 Pour comparaison, la redevance rapporte 87.47 €/hab (attention ce chiffre ne tient pas compte des résidences secondaires et des activités professionnelles). Le complément du financement se réalise par les ventes des produits récupérés, des subventions, les contributions des communes et les emprunts.

▶ INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Dont Capital emprunt	Résultat de clôture
2016	740 946	656 011	52 844	84 935
2015	381 596	139 912	50 472	241 684
2014	636 121	471 109	48 207	165 012
2013	133 189	450 104	46 044	-316 914
2012	270 519	322 992	43 979	- 52 472
2011	419 218	326 432	35 843	92 786
2010	203 376	140 765	34 220	62 611

Principaux investissements 2016 :

Aménagement déchetterie St-Paulien (AGEC – Colas)	253 999.63 €HT
Aménagement local technique Craponne (Guilhot, Manivit, MO,...)	131 355.89 €HT
Aménagement déchetterie St-Pal de Chalencon (Boutin-Manivit)	61 667.31 €HT
Armoire DDS (Eco stock)	20 100.00 €HT
Acquisition minipelle (MANIVIT)	13 000.00 €HT

▶ DETTE AU 31/12/2016 :

Capital restant dû au 31/12/2016 :	584 158.00 €	soit	36.34 €/hab
Annuité versée en 2016 (capital + intérêts) :	70 219.59 €	soit	4.37 €/hab

IV. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine

A. Actions de prévention :

- Vente de composteur individuel en déchetterie – Différentes tailles sont disponibles.

B. Action de communication et de sensibilisation :

- Intervention d'une journée dans les écoles primaires du CPIE sur le recyclage financée intégralement par le Syndicat.
- Accueil des écoles en déchetterie.
- Financement possible sous condition du transport pour une visite en centre de tri pour les scolaires.
- Mise à jour du site internet www.sictomdesmontsduforez.fr (3 339 utilisateurs pour 4 336 sessions en 2016).

V. Bilan 2016

Les ratios de production et de coût par habitant sont calculés sur la base de la population DGF (19 608 hab).

type de collecte	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)
OMR	4184.38	213.40
Collecte sélective	402.26	20.52
Verre	461.08	23.52
Déchèterie (hors gravats)	1966.90	100.31
Gravats	225.65	11.51
Total	7 240.27	369.25

Traitement	Tonnage	Pourcentage
Valorisation organique	794.89	10.98 %
Valorisation matière	2366.13	32.68 %
Valorisation énergétique (CSR)	1636.39	22.60 %
Stockage	1525.18	21.07 %
Autre (en cours de production)	917.45	12.67 %

Evolution tonnage collecté :

Quantité collectée (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution n-1
OMR	4 493,00	4 431,00	4 422,00	4 347,00	4 276,00	4 253,00	4 184,38	- 1.61 %
Collecte sélective (emballages)	387,52	389,26	406,24	385,22	402,54	397,56	402,26	+ 1.18 %
Verre	440,06	493,10	516,80	471,69	457,31	473,90	461,08	- 2.70 %
Déchèterie (hors gravats)	1 678,35	1 588,97	1 643,30	1 573,57	1 771,52	1 756,82	1 966,90	+ 11.95 %
Gravats	0,00	19,00	45,52	84,37	127,98	119,82	225,65	+ 88.32 %
Total	6 998,93	6 921,33	7 033,86	6 861,85	7 035,35	7 001,10	7 240,27	+ 3.41 %
Evolution indice	100	98.89	100.50	98.04	100.52	100.03	103.44	